

Rolle aura sa nocturne et des horaires élargis

Mardi soir, le Conseil communal a adopté un règlement sur les ouvertures des magasins

Dans un esprit libéral, la Municipalité a présenté un règlement permettant une ouverture des magasins jusqu'à 19 h 30 en semaine et jusqu'à 18 heures le samedi, alors que la pratique actuelle est de fermer à 18 h 30 et à 17 heures. Elle prévoyait aussi une ouverture nocturne le vendredi soir jusqu'à 21 heures. La commission est venue avec trois amendements. Au final, le Conseil communal a décidé d'autoriser les magasins à ouvrir jusqu'à 19 heures la semaine, 18 heures le samedi, et 21 heures le jeudi soir.

Sur la question des horaires, on a clairement assisté à une opposition gauche-droite. Les partisans d'une politique libérale ont défendu les propositions les plus laxistes de la Municipalité, arguant que chaque commerçant restait libre de fermer plus tôt s'il le souhaitait.

C'est aussi dans cet esprit que Françoise Tecon Hebeisen, municipale chargée du dossier, avait préparé le règlement. «Je regrette un peu qu'on ait limité l'horaire à 19 heures la semaine. Notre proposition était plus adaptée à la fa-

çon de vivre de la population. Cela dit, notre responsabilité était avant tout de proposer un cadre légal, et le Conseil communal a démocratiquement fait son choix.»

La question d'avoir une nocturne ou non n'a pas fait débat. Les votes ont porté sur l'horaire (21 h ou 20 h), et sur le jour de la semaine (vendredi ou jeudi). Comme l'a relevé le rapporteur de la commission, Patrick Bréchon, Rolle est la première ville du district de Nyon à permettre une ouverture nocturne hebdomadaire. «En dehors des centres commerciaux hors murs, il n'y a que Morges qui en autorise une sur La Côte, et jusqu'à 20 heures seulement.» La commission recommande aux commerçants de régler la question des compensations dues aux employés.

Patrick Bréchon a également expliqué que la commission avait proposé une nocturne le jeudi soir pour permettre aux gens de profiter de leur soirée du vendredi en s'adonnant à des activités culturelles ou familiales. Pour Margareth Ruchti, présidente du Groupement rollois des entreprises et commerces, «ce cadre permettra à chacun de l'utiliser au mieux de ses intérêts. Le cas échéant, on avisera pour demander des modifications.» **Y.M.**